

**2018 DDCT129** : Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème « Le périphérique, quelles perspectives de changements ? ».

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants au Conseil de Paris, m'a saisie d'une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives de changements du boulevard périphérique. La présidence en reviendra, comme cela est la règle, au groupe qui en est à l'initiative.

J'ai accepté d'inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée la création de cette mission. Les perspectives d'évolution du boulevard périphérique, voie métropolitaine et voie routière la plus fréquentée de France, représentent un véritable défi pour l'avenir. Outre la pollution sonore, atmosphérique et l'insécurité routière qu'il génère, le périphérique constitue une fracture entre Paris et les communes limitrophes. Cette autoroute urbaine, en cœur d'agglomération, a peu évolué depuis sa création, il y a plus de quarante ans.

De nombreuses métropoles s'interrogent depuis plusieurs années sur l'optimisation de l'utilisation de ces grandes infrastructures routières et autoroutières et mettent en œuvre leur requalification, s'adaptant ainsi aux évolutions actuelles de la mobilité.

La Mission d'Information et d'Évaluation devra analyser les caractéristiques de la circulation sur le périphérique, les besoins actuels de mobilité, les évolutions observées et examiner des stratégies alternatives de transports à moyen et long terme et les adaptations du périphérique permettant d'y répondre. Enfin, elle anticipera les usages nouveaux et les aménités urbaines qui pourraient être développés.

Alors qu'une consultation internationale vient d'être lancée sur ce sujet par le Forum métropolitain du Grand Paris, la Mission d'Information et d'Évaluation inscrira bien entendu sa réflexion dans ce cadre métropolitain en auditionnant les représentants des collectivités territoriales et des services de l'État concernés. Des exemples internationaux pourront par ailleurs alimenter la réflexion des futurs membres de la MIE.

Au terme de cette évaluation, la Mission pourra formuler des préconisations en vue de tracer les grands axes de transformation du boulevard périphérique.

Il s'agira de la quatorzième MIE conduite au sein de la collectivité parisienne, la sixième de la présente mandature après celles consacrées au travail dominical et nocturne, à l'industrie, à la politique périscolaire, à l'interculturalité et à la propreté.

Ce dispositif, institué en 2008 au sein du Conseil de Paris, a montré son efficacité et je ne doute pas qu'il sera, une fois encore, parfaitement adapté pour analyser, dans la sérénité et le dialogue, les perspectives d'évolution du boulevard périphérique.

Je souligne en effet que les rapports rendus par les MIE durant cette mandature témoignent de la volonté de leurs membres d'aboutir à un constat partagé et à la formulation de propositions consensuelles dans l'intérêt des Parisiens.

Je souhaite bien entendu qu'il en soit de même pour celle dont je vous demande d'approuver aujourd'hui la création. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2018 DDCT 129** : Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème « Le périphérique, quelles perspectives de changements ? ».

Le Conseil de Paris  
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22-1 issu de l'article 8-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil de Paris et la Charte de fonctionnement des missions d'information et d'évaluation ;

Vu la lettre du 13 mars 2018 de Madame Laurence GOLDGRAB demandant au nom des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants et d'autres groupes, dont les signatures ont été réunies le 3 mai 2018, la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème « Le périphérique, quelles perspectives de changements ? » ;

Considérant que ce thème constitue une question d'intérêt communal ;

Vu le projet de délibération en date du ..., par lequel Mme la Maire de Paris lui demande la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème « Le périphérique, quelles perspectives de changements ? » ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Mao PENINO et Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission et par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>ème</sup> commission :

Délibère :

Article 1 : Une mission d'information et d'évaluation est formée au sein du Conseil de Paris sur le thème « Le périphérique, quelles perspectives de changements ? ».

Article 2 : Cette mission est composée de 15 conseillers de Paris désignés à la proportionnelle des groupes. Chaque groupe peut également désigner un suppléant.

Article 3 : A l'issue de la mission, le rapport sera soumis au vote de ses membres. A défaut d'une adoption unanime, des contributions pourront être annexées au rapport. Après son adoption, le rapport sera inscrit à l'ordre du jour et débattu au Conseil de Paris.

Article 4 : La mission sera assistée dans ses travaux par la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires.

Les directions de la collectivité, sous l'autorité de la secrétaire générale de la Ville de Paris, répondront à toutes les demandes de documentation de la mission.

Les adjoints au Maire qui, sans en être membres, sont concernés par le champ de la mission participeront aux travaux de celle-ci sans voix délibérative.